

BAFA CITOYEN 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE – MODE D'EMPLOI

Vous souhaitez déposer un dossier BAFA CITOYEN proposé par la Ville de Riom.

Avant de remplir votre dossier, qui nous permettra d'étudier votre demande, conformément au règlement du dispositif BAFA CITOYEN, **lisez attentivement les informations suivantes**.

1/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous devez obligatoirement remplir les conditions suivantes :

- Être âgé(e) de 16 ans à 25 ans inclus (à la date d'entrée en formation, soit le 5 février 2023)
- Résider à Riom
- Accepter l'ensemble des conditions du règlement du dispositif BAFA CITOYEN citées dans le présent Mode d'emploi
- Déposer le dossier d'inscription complet avant le 15 décembre 2023

L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent Mode d'emploi sous un préavis de cinq jours calendaires.

2/ CRITERES DE SELECTION

Vous serez sélectionné(e) en fonction de la qualité de réponse aux critères suivants :

- Justifier la nécessité de participer à la formation BAFA dans le cadre de votre cursus scolaire, professionnel ou votre projet de vie
- Justifier votre motivation à agir pour votre Ville en participant à des actions citoyennes

3/ CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier doit être rédigé personnellement. Il pourra néanmoins être constitué avec l'aide d'un accompagnateur du réseau jeunesse Riomois.

Ce dossier doit être rempli avec la plus grande attention en expliquant de façon précise :

- Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire) ;
- Les motivations ou besoins pour lesquelles vous avez besoin de suivre la formation BAFA ;
- L'investissement que vous proposez dans le cadre d'actions citoyennes.

4/ VALIDATION DU DOSSIER

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE ETUDIÉ

Une fois votre dossier rempli et afin de **valider votre candidature** dans son intégralité, il conviendra de fournir au service jeunesse les éléments justificatifs suivants :

- 1 photo récente de type identité scannée
- Un C.V. et une lettre de motivation (*expliquant pourquoi vous souhaitez passer le BAFA, quel est votre intérêt personnel ou professionnel pour cette formation*)

Les photocopies lisibles des pièces suivantes :

- Pièce d'identité personnelle
- 1 justificatif de domicile

5/ LE CONTRAT

Si votre candidature est retenue, vous participerez à une réunion d'information obligatoire qui fera office d'introduction et vous permettra de vous renseigner sur le déroulé des événements. A cette occasion, vous signerez un contrat dans lequel vous accepterez de respecter un certain nombre d'engagements.

En cas de défaillance ou de non-respect de vos engagements, la commune de Riom mettra fin au contrat. Le remboursement des frais sera alors exigé à hauteur des dépenses engagées par la commune, déduction faite de la/des participation/s de 100€ versée/s à l'inscription au/x module/s de formation.

6/ COÛT DE LA FORMATION

Si votre candidature est retenue, une participation de 200€ vous sera demandée. Votre inscription au dispositif signifie que vous vous engagez à respecter les modalités de paiement ci-dessous.

Modalités de paiement :

Afin de permettre aux jeunes de bénéficier des aides financières du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme, cette participation sera versée, en deux fois, directement à l'organisme de formation qui aura été retenu, comme suit :

- Versement de 100€ à l'inscription au module de formation générale
- Versement de 100€ à l'inscription au module de formation d'approfondissement

7/ ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation BAFA est composée de trois modules :

- ① Une formation générale de 8 jours durant les vacances d'hiver 2023 (**du 5 au 12 février 2023 en continu - week-end inclus**), à Riom.
- ② Un stage pratique de 14 jours dans une structure agréée SDJES – que le jeune devra chercher de façon autonome pour cet été. Un accompagnement par le service jeunesse est possible.
- ③ Une session d'approfondissement extérieure à Riom, avec l'organisme de formation retenu en offre publique de marché.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la session de formation théorique et le stage pratique.- Les sessions font l'objet d'un contrôle par le corps d'inspection du SDJES- La recherche de stage pratique et le suivi de dossier BAFA personnel du jeune (validation électronique des stages, dossiers de remboursement) sont sous la responsabilité du jeune- Date butoir de fin de stage de perfectionnement BAFA : décembre 2024 |
|--|

8/ LA CONTREPARTIE CITOYENNE

Vous vous engagez à réaliser une activité d'utilité collective appelée « contrepartie » sous la forme d'heures citoyennes au service de la vie locale.

Elles sont à effectuer en contrepartie du financement de la formation par la commune et peuvent débiter à la suite du stage théorique.

Vous assurerez 40 heures citoyennes au sein d'actions diverses qui peuvent se répartir sur différentes actions en partenariat avec les services de la commune et d'autres partenaires locaux (participation aux manifestations de la commune, du CCAS et des associations de Riom, missions spécifiques lors d'évènements ou manifestations sur la commune, heures de soutien scolaire dans le cadre du partenariat avec l'AFEV (si le stagiaire est étudiant) ou autres dispositifs de soutien scolaire portés par les partenaires de la commune (un niveau bac +1 est nécessaire), heures dans une association locale ou un service de la commune ...)

Vous pourrez chercher et nous proposer d'effectuer une partie des heures au sein d'une structure ou préférer être sollicité(e) par le service Jeunesse qui centralisera les besoins des services de la commune tout au long de l'année.

9/ LA SELECTION

Une seule session est organisée dans l'année. Une fois passé l'appel à candidature, aucun dossier ne pourra être accepté. L'entretien de motivation se déroulera **le 11 janvier 2023**.

Préparation de l'entretien de motivation : Informez-vous auprès de RLV Info Jeunes !

Les candidats seront sélectionnés sur leur connaissance du BAFA, de la formule proposée par Riom, du métier d'animateur/ d'animatrice mais aussi sur leur motivation. Réfléchissez aux raisons qui vous motivent à passer le BAFA, et à choisir cette formule en structurant vos idées par points d'importance pour que vos propos soient clairs, faciles à comprendre, à la fois détaillés sans être trop longs.

Les candidatures seront étudiées et sélectionnées par une commission composée d'élus et de professionnels.

Toute absence non justifiée à cet entretien entraînera l'élimination de la candidature.